

ASVPNF 2025 B 09

Turpitudes et contreturpitudes eccésiales et cléricales *(suite septembre 2025)*

1. « L'Eglise face à la pédophilie et aux abus sexuels » ; le dossier de *La Croix*

- ***Abus sexuels dans un collège catholique à Nantes : le diocèse lance un appel à témoignages***

Le diocèse de Nantes et l'enseignement catholique de Loire-Atlantique lancent un appel à témoignages après la découverte de faits de violences sexuelles au sein du collège Saint-Stanislas, à Nantes, des années 1960 à 2000. À ce jour, dix victimes ont été identifiées. Cinq prêtres enseignants, tous décédés aujourd'hui, sont mis en cause pour des viols, agressions et attouchements sexuels.

30 août Explication

- ***L'avenir des prêtres condamnés***

Avec la crise des abus dans l'Église, les victimes ont été mises au centre des préoccupations. Quel avenir acceptable pour elles et pour la société peut être envisagé pour les prêtres condamnés, au-delà de l'accomplissement de leur peine ?

21 août Éditorial Par Arnaud Alibert

- ***« Affaire Spina » : l'Église face à l'épineuse question des prêtres condamnés***

La démission sous pression du chancelier du diocèse de Toulouse, condamné pour viol en 2006, a relancé un débat sensible : quelle place les prêtres condamnés pour violences sexuelles peuvent-ils occuper dans l'Église ? Cette question n'a pas encore été véritablement

travaillée par l'institution, qui navigue entre pratiques héritées et gestion de crise.

21 août **Enquête**

- **Affaire Spina : sous pression, l'archevêque de Toulouse annonce la démission de son chancelier**

Après plus de deux mois de polémique, l'archevêque de Toulouse a annoncé samedi 16 août la démission du père Dominique Spina, nommé chancelier du diocèse en juin dernier et condamné en 2006 pour le viol d'un mineur.

16 août **Analyse**

- **Nomination à Toulouse : « La miséricorde est sagesse de Dieu, elle ne fait jamais l'impasse sur les petits »**

Pour Isabelle Chartier-Siben, médecin et criminologue, la nomination, à Toulouse, d'un prêtre condamné pour viol sur mineur présente des risques trop importants et méconnaît l'obligation de veiller à ce que ces actes délictueux et criminels ne se reproduisent pas.

14 août **Tribune** Par Isabelle Chartier-Siben

- **À Toulouse, « l'affaire Spina » plonge le diocèse dans un profond malaise**

La demande est inédite. La Conférence des évêques de France a invité Mgr Guy de Kerimel, archevêque de Toulouse, à « reconsidérer » sa décision de nommer chancelier un prêtre ayant été condamné pour le viol d'un mineur. Dans le diocèse, de nombreux prêtres et fidèles s'interrogent sur la gouvernance de leur évêque.

11 août **Enquête**

- **Les évêques appellent à revenir sur la nomination d'un prêtre condamné pour pédocriminalité**

Les évêques de France ont demandé dimanche 10 août à l'archevêque de Toulouse de revenir sur la nomination comme chancelier du prêtre Dominique Spina, condamné en 2006 pour le viol d'un mineur. Ils jugent que cette décision ne peut « que raviver des blessures, réveiller des soupçons et déconcerter le peuple de Dieu ».

11 août

- **« Comment accepter qu'un prêtre agresseur, même s'il a purgé sa peine, puisse être mieux traité qu'une victime ? »**

Alors que l'archevêque de Toulouse a nommé comme chancelier un prêtre condamné dans le passé pour avoir violé un adolescent de 16 ans, et ayant depuis purgé sa peine, la présidente de l'association Fraternité Victimes réclame une réflexion sur la question de la réinsertion des prêtres condamnés.

7 août **Tribune** Par Mélanie Debrabant

- **Abus dans l'Église, « certains actes paraissent désormais éternellement impardonnables »**

Alors que l'archevêque de Toulouse, Mgr Guy de Kerimel, a nommé comme chancelier un prêtre condamné en 2005 pour viol sur mineur, et ayant depuis purgé sa peine, provoquant de vifs débats au sein de l'Église, l'avocate Juliette Gaté estime qu'une réhabilitation devrait être possible.

4 août **Tribune** Par Juliette Gaté

- **Jubilé des jeunes : une semaine, comme un bain de jouvence**

Depuis Rome, Arnaud Alibert, rédacteur en chef au journal La Croix, raconte le Jubilé des jeunes. Dans une période marquée par les

conflits et la polarisation des opinions, les jeunes trouvent dans le pape une personne de confiance. Et à part lui, en qui font-ils confiance ?

3 août **Chronique**

- **Véronique Margron : « Pour moi, la vie religieuse a été une école de liberté »**

Quatre-vingts ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'idéal de liberté du monde occidental vacille. Partout, l'actualité politique fait résonner une question existentielle : que signifie être libre ? L'Hebdo sonde ce concept. Cette semaine, sœur Véronique Margron, présidente de la Conférence des religieux et religieuses de France (Corref), explique les fondements d'une juste liberté spirituelle dans une Église où elle est devenue l'une des figures de la lutte contre les abus. « Un été en liberté » (4/6)

2 août **Série (4 / 6)**

- **Foyers de charité : où en est la commission d'étude chargée de « comprendre les dérives » ?**

Six mois après son lancement, sur fond de critiques, la commission d'étude relative aux Foyers de charité a auditionné de nombreuses victimes et entend valoriser l'indépendance et la qualité de son travail. En jeu, la bonne réception de son rapport final, attendu début 2027.

30 juil. **Analyse**

- **Abus sexuels : « Miséricorde ! », un magazine satirique qui interpelle les évêques**

Un magazine satirique sur les abus sexuels, appelé Miséricorde !, publié en ligne lundi 21 juillet, a notamment été envoyé à tous les

évêques de France. Une manière d'interpeller sur la gestion des cas de violences sexuelles dans l'Église, selon ses concepteurs.

22 juil. Analyse

- **Nomination d'un prêtre condamné pour pédocriminalité à Toulouse : « Cette décision n'est pas prudente »**

Théologien et lui-même victime dans son enfance de violences sexuelles de la part d'un prêtre, Patrick Goujon réagit après la promotion d'un prêtre condamné pour viol sur mineur à Toulouse. Une décision qu'il juge peu conforme au droit canonique, et qui ne manifeste pas la « prudence » qui doit être de mise dans de telles affaires.

11 juil. Tribune Par Patrick C. Goujon

- **Sauvons les prêtres et finissons-en avec la suspicion**

En une semaine, les abbés Grosjean de Dijon, Spina à Toulouse et plus encore l'abbé Pierre ont défrayé la chronique, par une malheureuse concomitance d'agendas. Le père Arnaud Alibert, rédacteur en chef assomptionniste, revient sur le malaise des prêtres, douloureusement illustré par le suicide d'un jeune prêtre italien.

11 juil. Chronique

- **Affaire abbé Pierre : comment va fonctionner le dispositif d'indemnisation des victimes ?**

La Conférence des évêques de France et l'association Emmaüs ont annoncé, mercredi 9 juillet, que les victimes présumées de l'abbé Pierre pourraient demander à être accompagnées par la Commission reconnaissance et réparation (CRR). Le dispositif devrait être prêt dès septembre.

10 juil. Explication

- **Violences sexuelles : l'abbé Pierre visé par 12 nouvelles accusations**

Selon un nouveau rapport du cabinet spécialisé Egaé publié mercredi 9 juillet, l'abbé Pierre est visé par douze nouvelles accusations de violences sexuelles, dont « sept concernent des personnes mineures » au moment des faits. Cela porte à 45 le nombre de témoignages visant le prêtre décédé en 2007.

9 juil.

- **Réintégration de prêtres condamnés : l'Eglise doit tenir compte de l'opinion des catholiques**

Le nouveau chancelier du diocèse de Toulouse, le père Dominique Spina, a été condamné en 2006 pour « viol sur mineur ».

9 juil. **Éditorial** Par Loup Besmond de Senneville

- **Nomination d'un prêtre condamné pour pédocriminalité : une décision qui interroge**

La nomination, début juin, d'un prêtre condamné pour viol sur mineur en 2006 comme chancelier du diocèse de Toulouse a provoqué de vives réactions dans l'Église et au-delà. Cette affaire pose la question des fonctions qu'un clerc peut occuper après avoir été condamné pour de tels faits.

9 juil. **Analyse**

- **« Un autre cri qui n'a pas été entendu » : la colère des prêtres après le suicide de don Matteo, un jeune vicaire italien**

Le suicide du prêtre italien Matteo Balzano, 35 ans, samedi 5 juillet, a provoqué la consternation au sein de l'Église catholique. Plusieurs prêtres de différentes nationalités se sont exprimés publiquement,

soulignant l'importance de prendre en compte l'humanité et la fragilité des prêtres.

9 juil. Explication

- **Protection des mineurs : pourquoi le pape a confié la commission pontificale à Mgr Thibault Verny**

Léon XIV a nommé, samedi 5 juillet, l'archevêque de Chambéry à la tête de la Commission pontificale pour la protection des mineurs. Ce choix d'un Français engagé dans la lutte contre les abus, plus de trois ans après la remise du rapport de la Ciase, est perçu à Rome comme un signal. Mais ses moyens seront limités.

8 juil. Analyse

- **Un prêtre condamné pour viol sur mineur promu par le diocèse de Toulouse**

Dominique Spina, condamné pour viol sur mineur en 2006 alors qu'il était prêtre du diocèse de Bayonne, a été promu chancelier selon des informations rendues publiques lundi 7 juillet. Mgr Guy de Kérimel, archevêque de Toulouse, a dit prendre « le parti de la miséricorde ».

7 juil.

- **Abus sexuels : que peut la loi sur le secret de la confession en France ?**

Alors que le rapport dévoilé le 2 juillet sur la prévention des violences dans les établissements scolaires recommande de « lever systématiquement le secret de confession en cas d'abus sexuel sur mineur », le père Bruno Gonçalves, professeur de droit canonique, explique qu'une loi qui viserait la seule suppression du secret de confession ne serait pas sans problème.

4 juil. Entretien

- **Affaire Bétharram : une enquête visant des prêtres de Limoges décédés classée sans suite**

Une enquête visant la congrégation de Bétharram pour abus sexuels au sein de l'établissement Ozanam de Limoges a été classée sans suite, a indiqué le parquet vendredi 4 juillet. L'infraction de « crime contre l'humanité », sur laquelle s'appuyaient certaines plaintes, n'a pas été retenue.

4 juil.

- **« Affaire Yves Grosjean » : les questions que pose le scandale d'abus sexuels qui secoue le diocèse de Dijon**

Le père Yves Grosjean a été mis en examen pour « agression sexuelle sur mineur », et incarcéré le 30 mai 2025. Onde de choc dans le diocèse de Dijon, cette affaire illustre le décalage qui existe entre la demande de protection des catholiques traumatisés par les affaires de violences sexuelles et la délicate gestion des prêtres accusés qui bénéficient de la présomption d'innocence. Une zone grise qui reste un défi pour les évêques.

1 juil. Explication

- **Abus sexuels : notre enquête sur les affaires que Robert Prevost, futur pape Léon XIV, a eu à gérer**

Alors qu'il a récemment appelé à « une vigilance active » face aux abus dans l'Église, comment Léon XIV a-t-il lui-même géré les affaires d'abus rencontrées lorsqu'il était évêque ou supérieur de congrégation religieuse ? La Croix a minutieusement enquêté au Pérou, à Rome et aux États-Unis. Même si la lenteur et l'opacité de certaines procédures canoniques interrogent, aucune preuve ne permet de l'accuser d'avoir dissimulé des faits ou couvert des auteurs.

29 juin *Enquête*

- **États-Unis : le secret de la confession est-il en danger ?**

Les prêtres de l'État de Washington aux États-Unis devraient, dès le 27 juillet, être légalement tenus de signaler les abus sexuels sur mineurs entendus lors de la confession, brisant ainsi le secret du sacrement. Les évêques de l'État ont porté plainte, soutenus par l'administration Trump.

26 juin *Analyse*

- **À Tours, une enquête ouverte contre la surveillante d'un internat catholique soupçonnée de viol**

Une enquête a été ouverte et une surveillante de 21 ans de l'internat Marmoutier de Tours suspendue après la plainte pour viol d'une élève de 15 ans, selon un communiqué publié mardi 24 juin par le diocèse et de l'Enseignement catholique d'Indre-et-Loire.

24 juin

- **Affaire Bétharram : la commission d'enquête indépendante lance un appel à témoins**

La commission d'enquête indépendante sur le scandale Bétharram lance ce lundi 23 juin un appel à témoignages et débute les auditions de victimes, mais aussi de prêtres ou témoins, à des fins d'indemnisation. Cette instance a été créée à l'initiative de la congrégation des Pères de Bétharram.

23 juin

- **« La réputation de l'Église m'importe moins » : comment la crise des abus a changé ma vie de prêtre**

Prêtre du diocèse de Bordeaux, coopérateur de la paroisse Saint-Joseph-des-Jalles, le père Clément Barré, 35 ans, raconte comment la crise des violences sexuelles dans l'Église l'a bousculé. De la défense de l'institution, il est passé à une compréhension théologique qui l'éloigne de toute vision héroïque du prêtre.

23 juin Série (1 / 5)

- **La Ferme, le centre spirituel de l'Arche fondé par Jean Vanier, va fermer en juillet**

Sur décision du Conseil national de l'Arche en France, la Ferme de Trosly-Breuil (Oise), site historique de la communauté, doit cesser toutes ses activités au mois de juillet. Créé en 1971, ce lieu d'accueil a notamment subi l'emprise et les abus du père Thomas Philippe, qui fut longtemps l'aumônier de ce centre spirituel. Une cérémonie de clôture aura lieu samedi 21 juin sur place.

20 juin Explication

- **Un prêtre du diocèse de Dijon mis en examen pour « agressions sexuelles aggravées »**

Le parquet de Dijon a indiqué samedi 31 mai avoir mis en examen et demandé l'incarcération d'un prêtre pour des faits concernant notamment des mineurs. Le diocèse, alerté en novembre 2024, a affirmé sa « confiance » dans le travail de la justice.

31 mai

- **Accusations d'abus sexuels : comment la communauté Fondacio affronte son histoire**

Depuis les premières accusations de violences sexuelles portées en 1991 contre le fondateur de Fondacio, la communauté de laïcs, qui célèbre cette année ses 50 ans, n'a pas encore fait toute la lumière sur son histoire. Déterminés, les responsables actuels ont lancé, en

2024, une commission d'étude indépendante, qui doit rendre ses conclusions en juin 2026.

29 mai *Enquête*

B. Les nouvelles de *Golias*

1. Virilisme

Golias, 3 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/03/virilisme/>

On s'est fait beaucoup l'écho de la mort en direct du streamer Raphaël Graven, diffusée sur la plateforme Kick, où les séances d'humiliation qu'il subissait étaient suivies par des dizaines de milliers d'internautes ([lemonde.fr, 23/08/2025](https://www.lemonde.fr/23/08/2025)).

Bien sûr cette montée du voyeurisme et de la violence en direct sur nos écrans n'est pas nouvelle. On rappelle le film de Bertrand Tavernier *La Mort en direct* (1980) qui montrait l'agonie d'une femme filmée à son insu pour une émission de télévision. On pense aussi aux émissions de téléréalité, telles le *Loft* des années 1990, ou bien dans les années 2000 au jeu *Le Maillon faible*, où la réplique de l'animateur : « Vous êtes le maillon faible, au revoir ! » tombait comme un couperet sur le candidat malchanceux. Ou plus récemment aux émissions de Cyril Hanouna, où l'humiliation, pour n'être pas physique, est bien réelle. Dans la réalité, on connaît

les *Lancers de nains* qui ont fait naguère le succès de beaucoup de bars et de discothèques.

2. Mobilisations victorieuses contre les nominations de deux prêtres condamnés

Golias, 20 août 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/08/20/mobilisations-victorieuses-contre-les-nominations-de-deux-pretres-condamnes/>

De Toulouse à Angers, de Guy de Kerimel à Emmanuel Delmas, certains évêques nomment encore en 2025 des prêtres condamnés, comme si la CIASE (commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église) n'avait jamais existé. Mais les catholiques ont désormais décidé de ne plus les laisser faire.

Il est loin le temps où les fidèles pouvaient encore croire que les évêques avaient pris conscience de l'urgence de la situation et allaient tout mettre en œuvre pour faire de l'Église une maison sûre face aux violences et aux abus sexuels.

Les jours qui ont suivi la remise du rapport de la CIASE, les évêques ont été nombreux à exprimer leur effroi et leur détermination à lutter contre ce fléau des violences sexuelles systémiques au sein de leur institution. Voici quelques-uns de leurs messages publiés à l'époque sur le site de la CEF : « L'Église catholique est meurtrie et honteuse.

Elle est décidée à combattre le mal », M. Jean-Paul James, évêque de Bordeaux ; « Nous avons honte et voulons redire aujourd'hui aux personnes victimes et à l'ensemble de la société notre détermination à lutter contre ce fléau », M. Dominique Blanchet, évêque de Créteil ; « Ils appellent de notre part une attitude de vérité, de responsabilité et d'engagement pour un vrai renouveau », M. Didier Berthet, évêque de Saint-Dié ; etc.

Plus récemment, le 21 mars 2025, l'ancien président de la CEF, Éric de Moulins-Beaufort, avait déclaré : « Depuis l'an 2000 et le premier livret "Lutte contre la pédophilie", s'implante une culture de la vigilance et de la bientraitance dont nous voulons qu'elle soit celle de toutes nos instances ecclésiales, - pas seulement de la bienveillance, de la bientraitance, mais aussi d'une vigilance éclairée, lucide, tant nous avons collectivement découvert des continents de violence possible - pas non plus de la seule vigilance qui pourrait tourner à la paranoïa et à la paralysie. Nous travaillons pour que cette culture nouvelle habite les esprits et les cœurs des catholiques en France. Que tous se considèrent comme coresponsables de cette culture. »

Il faut reconnaître que les évêques ne manquent pas de volonté lorsqu'il s'agit de déclarer de belles paroles et promesses devant les fidèles. En revanche, sur la mise en acte, tout reste encore à démontrer.

3. Hiroshima, 80 ans après

Golias, 3 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/03/hiroshima-80-ans-apres/>

L'acte de mémoire : un engagement en humanité

L'exercice de la mémoire et l'appel à « faire mémoire » s'avèrent déterminants, à plus d'un titre, pour que nous puissions élaborer, écrire et transmettre notre histoire humaine, de générations en générations... Et ainsi ne jamais oublier. La mémoire est en effet le point d'ancrage et la condition de l'espoir : en nous souvenons, nous nommons celles et ceux qui habitent notre mémoire et nous ouvrons le chemin d'un devenir qui s'est fermé dans l'acte de mort de l'homme sur l'autre et de l'homme sur l'humanité : un acte qui nous hante puisque nous sommes, depuis le premier fils d'homme, capable de tuer le frère. Se souvenir, c'est rouvrir un horizon qui demeure, pour chaque génération, source d'inquiétude et d'interrogation, de risque et de confiance : un au-delà de la peur.

Cela dit, l'exercice de mémoire pourra paraître d'emblée paradoxal, en tant qu'il mêle, à l'instant même où nous nous efforçons à l'acte mémoriel, la douleur et la foi : oser croire à demain quand hier demeure en nous comme une blessure ouverte.

Douleur indicible du jeune adolescent qui porte sur ses épaules le corps mort de son jeune frère, au lendemain du bombardement nucléaire d'Hiroshima... douleur ineffable des générations de ce siècle... douleur de la terre et douleur de la conscience dont la meurtrissure reste ouverte et béante...

Violence de l'homme contre l'homme et plaie intime d'une humanité qui souffre, au-delà du temps qui passe.

Cela est sans doute vrai de la mémoire de tous nos drames, personnels et communautaires : nos guerres, nos malheurs et nos deuils. La meurtrissure reste ouverte et nous comprenons, avec le temps, que rien ne saurait effacer en nous cette trace du désir de mort, à jamais lié à notre soif de vie. Cela est plus vrai encore quand nous faisons l'anamnèse de ces actes terribles que furent les bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki. Aucun acte de violence, à l'exception des camps d'extermination nazi, ne peut être comparé à cette décision et à cet acte : décider et acter la mort de l'autre et partant de notre humanité.

Et voilà bien le paradoxe de notre réflexion aujourd'hui : pouvons-nous vraiment faire mémoire de l'innommable : le projet, la décision et la mise en acte de mettre fin à un conflit dit « mondial » en annihilant notre communauté humaine, symbolisée pour toujours par le nom de ces deux villes : Hiroshima et Nagasaki ? Notre capacité même de faire mémoire semble s'épuiser face à l'acte de mort, pensé, programmé et accompli...

4. Des monastères en voie de disparition

Golias , 20 août 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/08/20/des-monasteres-en-voie-de-disparition/>

Selon les données de la Conférence des supérieurs d'Allemagne (DOK) qui regroupe des milliers de religieux, le nombre de couvents féminins en Allemagne est passé de 1 627 en 2012 à 964 en 2022, soit une baisse de 56 % en dix ans. Du côté des ordres masculins, le nombre est passé de 461 à 385. Une trajectoire identique en ce qui concerne les effectifs. En 2004, selon la DOK, les ordres religieux féminins comptaient près de 27 000 membres en Allemagne, contre un peu plus de cinq mille pour les ordres religieux masculins. Dix ans plus tard, ceux-ci étaient évalués à un peu plus de 4 300, contre un peu plus de 3 000 l'an dernier. La baisse est aussi la même chez les femmes durant la même période. Alors qu'elles étaient un peu plus de 17 500 femmes, en 2024, le chiffre est passé à près de 9 500. Une tendance similaire dans de nombreux pays dont la France, l'Espagne, la Pologne, le Canada, les États-Unis ou encore l'Australie. **A. B.**

5. Le déni

Golias, 16 juillet 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/07/16/le-deni/>

Pourquoi les dirigeants du Mouvement Emmaüs ont-ils fait appel à une personne aussi controversée pour produire un rapport sur les violences sexuelles imputées à un prêtre adulé, décédé sept ans plus tôt ? Demander à Caroline de

Haas d'enquêter sur la vie sexuelle de l'abbé Pierre correspondait à peu près à demander à Nathalie Arthaud d'auditer les communautés Emmaüs en grève dans le Nord... N'existait-il pas une agence spécialisée conduite par une personne plus neutre ?

Dès la publication du rapport, Caroline de Haas subit de violentes diatribes dans les médias proches de l'extrême droite. Le Journal du dimanche titre « Contrat juteux, burkini, wokisme... Qui est Caroline de Haas, l'accusatrice de l'Abbé Pierre ? » (18 juillet 2024). Dans son émission de CNews, Pascal Praud s'émeut : « Mme De Haas pourchasse les hommes jusqu'après leur mort. Cette affaire, qui n'en est pas une, m'a empli de tristesse. » (18 juillet 2024). Causeur croit identifier des « accusations absurdes » et considère que « l'inénarrable Caroline De Haas en est donc arrivée à monter un dossier de harcèlement contre l'abbé Pierre, qui, paraît-il, dans son grand âge... » (23 juillet 2024). Dans Le Point, une éditorialiste se félicite que Caroline de Haas « se contente donc de juger les morts. C'est parfait, car, par définition, plus personne ne courra le risque d'en crever » (26 juillet 2024). Dans des publications de niche moins connotées, comme Viral Mag, on trouve ce genre de mise en garde : « Au vu des antécédents de la militante, rien ne permet à ce stade d'exclure l'hypothèse d'une énième calomnie ou d'un dossier monté de toutes pièces » (18 juillet 2024). Même La Croix et Le Pèlerin lui consacrent un article entier.

6. Affaire Abbé Pierre : « Des individus à titre individuel »

Golias, 2 juillet 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/07/02/affaire-abbe-pierre-des-individus-a-titre-individuel/>

Je remarque, à la fin de l'article du journal *La vie* par lequel démarrent les révélations, un passage où les deux journalistes donnent la parole à « une proche amie » de l'abbé Pierre. Elle dit : « Il y avait deux personnages chez lui : cette espèce de saint Vincent de Paul, qui prenait la tragédie à bras-le-corps et l'homme pécheur. [...] En vieillissant, il ne se retenait plus, il était obsédé par les seins. » Ce témoignage contredit en partie le communiqué officiel des trois structures du mouvement Emmaüs qui, à ce stade, ne rapporte que sept témoignages directs, plus cinq autres témoignages indirects et supposés. D'un côté, on a, si je puis dire, une sorte d'homéopathie victimologique et, de l'autre, une sérialité de délits commis par un prêtre « qui ne se retenait plus ».

Le rapport Égaé montre, à la dernière page, que l'abbé Pierre a lourdement sévi à Emmaüs international auprès des femmes qu'il croisait. Il habitait de 1998 à 2007 dans un appartement voisin du siège de la fédération mondiale, situé à Alfortville dans le Val-de-Marne. Dans la plupart des cas, les victimes interrogées par Caroline de Haas avaient elles-mêmes entendu le témoignage d'autres victimes. En étudiant le rapport attentivement, une évidence surgit : il n'y a aucun

témoignage qui provienne d'Emmaüs France, fédération nationale fondée en 1985, présidée de 1985 à 1996 par Raymond Étienne, homme très proche de l'abbé Pierre, un des premiers fondateurs et dirigeant de la Fondation Abbé Pierre (il en est le président de 1998 à 2017). Il n'y a aucun témoignage qui provienne non plus d'Emmaüs solidarité (jadis appelé Association Emmaüs de Paris), une des plus grosses associations du mouvement en France, avec laquelle l'abbé Pierre s'est investi dans de nombreux combats pour les personnes sans abri. Je suis surpris également que rien n'émane de la Fondation elle-même. L'abbé Pierre l'a pourtant beaucoup fréquentée. Je pense en particulier aux années 1997 et 1998, où l'abbé Pierre participait au « Tour de France des sans-abri et des mal-logés » au cours duquel il faisait, à quatre-vingt-cinq et quatre-vingt-six ans, le tour des structures d'accueil financées et labellisées par la Fondation, dans une dizaine de villes. Les salariés organisaient des débats et des rencontres avec des membres d'associations locales, des journalistes, des élus et des personnes accueillies, pour mettre en exergue les difficultés d'accès au logement des personnes défavorisées. Pourquoi n'y a-t-il, grosso modo, que des témoignages venant du témoin A et son entourage et d'Emmaüs international ? Pourquoi ce silence provenant des autres organisations, dont les deux cosignataires du communiqué ?

Alors que le rapport Égaé dit bien que des salariées d'Emmaüs international ont rapporté les agressions sexuelles qu'elles ont subies à leurs supérieurs hiérarchiques à l'époque des faits et que se protéger de l'abbé Pierre faisait partie de leur vie quotidienne de bureau, les dirigeants des

trois structures du mouvement Emmaüs tiennent publiquement des propos contraires.

D'abord, le communiqué de presse officiel affirme que tout a commencé par un témoignage reçu il y a un an, en juin 2023, comme si les dirigeants d'Emmaüs du vivant de l'abbé Pierre n'étaient au courant de rien. L'allégation est d'autant plus choquante que le texte finit par une citation de la nouvelle présidente de la Fondation Abbé Pierre qui promet que « la priorité est de faire preuve d'une totale transparence ».

Dans l'article de *La Vie* du 17 juillet 2024, le délégué général d'Emmaüs international raconte que : « des personnes ont pu être informées de faits à titre individuel mais pas en tant que mouvement ».

Le 18 juillet 2024, le délégué général d'Emmaüs France affirme devant la caméra de TF1, venue le filmer devant le siège à Montreuil : « Il est possible en effet que des personnes du mouvement, aient, à une époque ou à une autre, entendu des témoignages, entendu des bruits, entendu des rumeurs, et qu'elles n'en aient rien fait. »

Le 17 juillet 2024, lors du journal télévisé de vingt heures sur TF1, la journaliste Karine Baste-Régis interroge le délégué général de la Fondation Abbé Pierre, qui occupe différentes fonctions dirigeantes au sein de cette fondation depuis vingt ans, y compris du vivant de l'abbé Pierre (2004-2007). « Aviez-vous déjà eu connaissance de telles accusations ? ». « Est-ce que quelque chose se savait en interne ? ». Il répond : « Pas du tout. Ça a été un choc

terrible. [...] On s'est dit «Ce n'est pas possible, c'est une déflagration.» ». Ces propos sont contraires aux confidences, dont j'ai déjà parlé, d'un des plus hauts dirigeants de cette fondation, alors président d'honneur.

La journaliste le relance sur ce point quelques instants plus tard : « En interne, vous me dites qu'on ne savait rien. Est-ce qu'à votre connaissance, des témoignages ont pu être étouffés ? ». Il rétorque : « Je n'en sais rien. Ce que le rapport d'enquête montre, c'est qu'il y a des personnes qui, de façon directe ou indirecte, avaient eu des alertes à un moment donné et n'ont soit pas su réagir, soit pas voulu réagir, parce que je ne sais pas, parce que c'est l'abbé Pierre, parce qu'à l'époque peut-être, il y avait moins d'attention ou d'outils sur la manière de gérer ce type d'événements. »

Le dossier envoyé par l'agence de communication en charge de la gestion de crise, l'agence « 2017 », contient plusieurs pages de questions-réponses fournissant des « éléments de langage » aux communicants et aux dirigeants d'Emmaüs. À la question « Les faits sont anciens, vous n'en aviez jamais entendu parler avant ? », nous étions invités à répondre : « Nos organisations ignoraient que des faits de cette nature avaient pu survenir. Nous savions que l'abbé Pierre avait eu des relations avec des femmes, c'est un sujet dont il s'était ouvert lui-même. Mais nous ne pouvions pas imaginer que certaines étaient non-consenties et pourraient être qualifiées d'agressions sexuelles. Nous ignorions tout de ces faits qui nous ont saisis comme une déflagration. Il est possible que certaines personnes aient pu être informées de

comportements déplacés ou inappropriés à titre individuel, etc.» On constate que ces éléments de langage ont été fidèlement repris par les personnes autorisées à s'exprimer publiquement. En ce qui concerne les dates, les dirigeants d'Emmaüs se sont mis d'accord pour répéter que « les faits concernent des actes commis par l'abbé Pierre entre la fin des années 1970 et 2005. ». Or, le rapport Égaé parle également de faits qui se sont produits dans les années 50 et 60 et cite « une personne qui connaît bien le Mouvement » qui affirme que « Toute une génération [celle du début] savait que l'abbé Pierre dérapait. Ce n'était pas un épiphénomène ».

Cette communication officielle réussit à minimiser l'ampleur chronologique des faits. Surtout que quelques jours plus tard, le 20 juillet 2024, on lit dans le journal *La Croix* une tribune écrite par Martin Hirsch, qui est un ancien président d'une fédération de communautés Emmaüs (l'Union Centrale des Communautés) de 1995 à 2002, puis d'Emmaüs France de 2002 à 2007. Il raconte que « Pendant cinquante ans, Emmaüs a pensé que ces comportements étaient de l'histoire ancienne ». Il mentionne « un secret » que des anciens d'Emmaüs lui auraient révélé en 1996, lors de l'affaire Garaudy (dont nous reparlerons) : « En 1957, [...] ses proches l'avaient envoyé dans une clinique en Suisse, à l'isolement, parce que son comportement avec les femmes posait problème » et que « l'on considérait qu'une des missions d'Emmaüs était de se protéger et de protéger son fondateur contre lui-même et contre sa maladie. »

Il y a ici une double contradiction. La communication

officielle des trois structures laisse entendre que les faits identifiés sont postérieurs à 1970, alors que le rapport Égaé et Martin Hirsch indiquent le contraire. La communication officielle prétend que des individus ont pu être au courant à titre individuel, mais pas en tant que mouvement, alors que le rapport Égaé et Martin Hirsch disent également le contraire.

Une grande partie de cette stratégie de dissimulation repose sur cette ambiguïté de langage. Les dirigeants se sont mis d'accord pour affirmer que des personnes ont pu être informées « en tant qu'individu » mais pas en tant qu'organisation. C'est-à-dire que si une femme est allée voir le président ou le délégué général d'Emmaüs international, d'Emmaüs France ou de la Fondation abbé Pierre, en lui disant « je me suis fait violenter par l'abbé Pierre », en le tutoyant, en l'appelant par son prénom et dans un contexte informel, parce qu'elle ne l'a pas appelé « monsieur le président » et ne lui pas écrit un courrier officiel, ils prétendent que l'organisation « en tant qu'organisation » n'en a pas été informée ! Cette rhétorique sera répétée pendant des mois, en interne comme en externe. Ce mensonge est contraire à ce qui fonde l'engagement à Emmaüs. Un de nos principes de base est que nous représentons « un mouvement d'éveil des consciences » qui ose dire ce qui ne se dit pas. Nous sommes invités en permanence à regarder lucidement la souffrance des personnes atteintes dans leurs droits pour la clamer à la face de la société et ainsi devenir « la voix des hommes sans voix qui empêche les puissants de dormir ». Les citations suivantes de l'abbé Pierre sont répétées à longueur de réunions et de publications : « Plus que jamais, nous avons

le devoir de savoir », « La responsabilité de chacun implique deux actes : vouloir savoir et oser dire », « Nul n'est plus misérable que celui qui sait et ne dit pas » ... On retrouve ces phrases affichées au mur des centres Emmaüs, en France et dans d'autres pays, traduites en plusieurs langues.

De mon côté, à ce moment-là, je suis convaincu que les dirigeants du mouvement Emmaüs au niveau national, du vivant de l'abbé Pierre, étaient au courant, au moins pour les attouchements sur les seins. Je décide donc d'enquêter dans cette direction afin de vérifier mes soupçons. Pour peu de temps, je crois encore à la sincérité des trois présidents et des trois délégués généraux qui, avec l'agence « 2017 », pilotent l'opération médiatique. Il me faudra plusieurs jours pour accepter qu'il s'agît d'une manigance élaborée et mise en œuvre avec cynisme.

Le 17 juillet 2024 avant 21h, en France, plus d'une centaine d'articles sont déjà parus et plus d'une trentaine de radios régionales ont mentionné cette affaire. Vingt-quatre heures plus tard, le nom de l'abbé Pierre est mentionné six cents fois à la radio et à la télévision. Dans la journée du 18 juillet, on comptera cinq cents mentions de l'affaire dans les médias.

Dès que possible, j'adresse un message, accompagné d'une petite revue de presse, à mes collègues, salariés et bénévoles, aux partenaires et aux amis du Centre abbé Pierre - Emmaüs d'Esteville. J'essaie de trouver les mots susceptibles de les apaiser, de les éclairer et de les sortir du désarroi dans lequel ils se trouvent.

« Chers amis, je voudrais vous dire avant tout que je me sens en empathie avec les victimes, ces femmes qui ont souffert de l'abbé Pierre et avec toutes les victimes de ce genre de faits. Je suis prêt à faire mon possible pour agir contre les causes des violences sexuelles. Je me sens révolté par les récentes révélations. Je suis intimement choqué et peiné. Je remercie tous ceux qui, nombreux, m'ont envoyé des mots de soutien et ceux qui se sont engagés à mes côtés ces dernières années et qui souffrent aujourd'hui. J'ignorais que l'abbé Pierre avait sévi avec autant de gravité et sur une période aussi longue. Je ne lui trouve aucune excuse. D'abord, selon moi, le plus important est que les faits soient connus, sans ambiguïté. C'est pourquoi je vous invite à lire tous les documents que je vous envoie aujourd'hui. Connaître, regarder en face les problèmes est un premier pas contre le silence et les tabous qui permettent aux agresseurs de sévir en toute impunité. De toute évidence, le silence, l'aveuglement et le déni enfonce les victimes dans une culpabilité qu'elles n'ont pas à ressentir. Ils entretiennent l'omerta qui permet aux personnes célèbres de pratiquer leurs perversités en toute quiétude. Il faut dire les choses telles qu'elles apparaissent, dans leur sinistre réalité, pour mettre un terme à ces mécanismes collectifs funestes.

En quelques jours, des choses importantes ont disparu, des choses qui nous tenaient à cœur sont mortes. Toutefois, nous n'oublions pas notre foi dans les vertus humaines fondamentales, dans les valeurs collectives de notre civilisation : liberté, égalité, fraternité, paix, justice, sincérité, amour, générosité, respect, tolérance... Naguère,

nous avons cherché des modèles extérieurs que nous avons peut-être mythifiés, aveuglés que nous fûmes par leur éclat trompeur, alors que ces valeurs humanistes, cette force bénéfique, ce sens du bien commun, cette capacité à nous dépasser pour aider, soutenir, être bon, elle se trouve là, en nous. Elle est inscrite dans notre âme. Nous n'avons pas besoin de héros morts pour que brille notre flamme intérieure et pour accomplir quelque chose de bien aujourd'hui. »

Philippe Dupont (www.associationeva.org)

7. Peut-on être catholique et adepte des attaques ad hominem ?

Golias, 27 août 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/08/27/peut-on-etre-catholique-et-adepte-des-attaques-ad-hominem/>

Marine Rosset est une jeune femme, mariée, mère de famille, engagée dans la cité, et active depuis de nombreuses années au sein du mouvement des Scouts et Guides de France. Son élection en juin dernier comme Présidente de cette structure qui regroupe désormais 100 000 adhérents, l'a été par un vote de 22 voix sur 24 membres du CA. La décision était donc sans ambiguïté.

Sans ambiguïté mais... C'était sans compter sur les réseaux d'influence d'une partie de la sphère catholique. Car si

Marine Rosset répond parfaitement au portrait ci-dessus, elle est lesbienne, assume son homosexualité, et son fils est né par PMA. Double faute selon la doctrine vaticane. En outre, son engagement politique s'exerce comme élue du parti socialiste pour lequel elle est candidate comme suppléante lors des prochaines législatives partielles de la 2^{ème} circonscription de Paris. Comme si cela ne suffisait pas pour exciter les catholiques identitaires, Marine Rosset s'est exprimée en faveur de l'avortement.

Tant de transgressions au regard de la bien-pensance traditionaliste ont entraîné d'abominables messages de haine, mettant en danger sa vie privée et sa famille. Résultat : à peine deux mois après sa nomination à la tête du plus important mouvement scout de France, Marine Rosset a dû démissionner de ses fonctions. Les insultes qu'elle subit nous renvoient l'écho des débuts du scoutisme français quand, dans les années 1920, la presse réactionnaire l'accusait d'avoir des liens avec la franc-maçonnerie. La Conférence des Evêques de France dont l'avis n'était pas requis pour la nomination, s'est tue également face au flot abject d'injures déversé sur cette catholique engagée.

8. Pour un départ anticipé à la retraite de l'archevêque de Toulouse Guy de Kerimel

<https://www.golias-editions.fr/2025/08/20/pour-un-depart-anticipe-a-la-retraite-de-larcheveque-de-toulouse-guy-de-kerimel/>

Le problème

Nous sommes membres du collectif catholique P.A.I.X, regroupant une centaine de catholiques engagés sur les enjeux sociaux dans l'Eglise et notamment contre les violences sexuelles et pédo-criminelles.

La signature de cette pétition n'engage en aucun cas une adhésion ou une proximité avec notre collectif. <https://chnq.it/xfS26X9Mdt>

En tant que catholiques profondément marqués par les révélations du rapport de la Ciase en 2021, nous ne pouvons plus accepter que Guy de Kerimel reste évêque du fait de l'irrespect, de l'indécence et du mépris dont il fait preuve à l'égard des victimes mais également à l'ensemble du peuple de Dieu.

Avons-nous réellement besoin de rappeler les faits reprochés à Guy de Kerimel, archevêque de Toulouse ? Il est sans aucun doute l'évêque de France le plus médiatisé depuis début juillet à la suite de sa décision de nommer Dominique Spina, un prêtre condamné pour viols sur mineur, en tant que Chancelier du diocèse de Toulouse. Ce poste est considéré

par la Conférence des évêques de France comme étant « important, canoniquement et symboliquement » [1].

La victime de ce prêtre a témoigné du traitement dégradant infligé par Dominique Spina et ses avocats lors du procès en 2005 : « La défense a prétendu que je faisais tout cela pour l'argent, dont ma famille manquait. On ne faisait effectivement pas partie de la bonne bourgeoisie paloise. [...] Pendant le procès, Spina m'a même accusé d'avoir fréquenté des prostituées et j'ai dû prouver devant le tribunal que je n'avais pas le sida ! »[2]. Comme l'a rappelé Médiapart dans un article sur le sujet, « une partie des experts psychiatres avaient pointé [lors de son procès en 2005] un risque de récurrence de la part du prêtre »[3]. Dominique Spina avait fait appel des décisions du tribunal avant d'être de nouveau condamné en appel, une décision qui témoigne de son incapacité à prendre conscience de la gravité et des conséquences irréversibles de ses actes. Tout cela n'a pas empêché l'évêque de Toulouse de promouvoir ce prêtre, 20 ans après sa condamnation, à l'un des postes les plus prestigieux du diocèse au nom de la « miséricorde ».

Ni la contestation massive de catholiques de tous bords, ni l'ampleur de la médiatisation, ni même la désapprobation exceptionnelle de la Conférence des Évêques de France n'ont empêché Guy de Kerimel de maintenir plus de deux mois en poste un prêtre condamné pour pédocriminalité. En annulant cette nomination le 16 août, il n'efface en rien la gravité d'une attitude qui trahit les engagements pris par l'Eglise catholique de France envers les victimes.

On aurait pu en rester là. Mais le communiqué de Guy de Kerimel annonçant la démission du prêtre est la goutte d'indécence de trop après tant d'années d'abus de confiance

par plusieurs responsables ecclésiastiques. Une fois encore, Guy de Kerimel relègue les victimes au second plan et préfère justifier sa décision initiale en détournant les Évangiles et le comportement de Jésus vis-à-vis de « Matthieu le collecteur d'impôt, Pierre le renégat, Paul le criminel, Marie-Madeleine la prostituée, et tant d'autres. »[4].

Mais l'affaire Dominique Spina n'est pas un cas isolé. Elle s'ajoute à celle du prêtre Ribes accusé de violences sexuelles. En 2022 déjà, interrogé par une journaliste de France 3 sur le sujet, Guy de Kerimel a révélé son mépris et sa négligence face à ces violences : « Vous n'avez rien d'autre à faire que de fouiller dans ces choses-là ? »[5]. Il avait également ajouté : « C'est impossible que ça ne se soit pas su. Il y a eu volonté d'étouffer l'affaire. Mais vous savez, à cette époque le journal Libération faisait aussi la promotion de la pédophilie. »[6]. La journaliste lui a ensuite posé cette question : « Un religieux qui va chercher un enfant pour l'amener à un prêtre prédateur, cela porte un nom : c'est du proxénétisme ? ». La réponse de l'évêque est sidérante : « Je n'aurais pas employé ce terme. Il n'y avait peut-être pas la volonté de fournir de la chair fraîche, mais les supérieurs se sont laissé entraîner dans des affaires plus que douteuses. Il est difficile de se mettre à leur place »[7]. Rappelons qu'il a été l'ancien évêque de Grenoble et avait été alerté en 2016 par une victime du prêtre Ribes. Selon France 3, « aucune enquête interne sérieuse n'avait été menée »[8].

Il est également l'évêque référent de la Communauté des Béatitudes, l'une des communautés les plus déviantes de l'Église catholique notamment sur les violences sexuelles. Mélanie Debrabant, présidente de l'association Fraternité

victimes, a déclaré au journal Le Monde qu'elle avait été « interpellée par nombre de personnes, qui après s'être adressées à leur évêque, n'ont pas eu l'impression d'avoir été entendues »[9]. Voici ce que Guy de Kerimel aurait répondu à une victime se plaignant de son attitude face aux Béatitudes : « Votre acharnement contre la communauté ne vous apportera pas la paix que vous cherchez. »[10]. Il a été à ce titre très critiqué par le collectif de victimes CAV Béatitudes.

Avec de tels antécédents, nous refusons le maintien de Guy de Kerimel à son poste et nous proposons un départ anticipé à la retraite sachant que le départ prévu pour un évêque est à 75 ans et qu'il en a 72. Trois ans peuvent sembler peu, mais c'est une éternité avec un évêque qui a montré une telle incapacité à assumer ses responsabilités.

Par cette pétition, nous demandons :

- **Une prise de position claire de la Conférence des Évêques de France sur l'impact du maintien de Guy de Kerimel dans ses fonctions**, pour toutes les personnes - victimes ou non - blessées et en colère face à ces décisions et déclarations.
- **Un départ anticipé de Guy de Kerimel à la retraite dans les prochains mois.**

Il est plus que temps de faire entendre nos voix pour exiger une véritable Église post-CIASE !

Nous espérons ne pas être les seuls à considérer que Guy de Kerimel n'est plus digne d'être l'un de nos évêques.

[1] Voir le communiqué de la Présidence de la Conférence des évêques de France du 10 août 2025.

[2] « Il était dans l'emprise et la perversité : condamné pour viol sur un élève de Bétharram, un prêtre réintègre le diocèse de Toulouse », Charlie Hedbo, 8 juillet 2025, écrit par Martin Lom.

[3] « Pédophilie dans l'Église : condamné pour viol, puis à la tête de sept clochers », Médiapart, 29 avril 2016, écrit par Mathieu Périsset, Daphné Gastaldi, Mathieu Martinier.

[4] Extrait issu de son communiqué.

[5] « Pédophilie : "Que pouvons-nous faire de plus ?", l'ancien évêque de Grenoble, Guy de Kerimel, témoigne », France 3 Auvergne Rhône-Alpes, 25 janvier 2022, écrit par S. Cozzolino.

[6] Ibid.

[7] Ibid.

[8] Ibid.

[9] « A Toulouse, le désarroi grandissant des catholiques, après la nomination comme chancelier d'un prêtre condamné pour viol », Le Monde, 6 août 2025, écrit par Sarah Belouezzane.

[10] Ibid.

9. Buisson-Retailleau : l'entrisme catholique au sein du pouvoir

Golias, 23 juillet 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/07/23/buisson-retailleau-lentrisme-catholique-au-sein-du-pouvoir/>

Une enquête publiée le 6 juillet 2025 par **Mediapart** s'est intéressée aux archives personnelles de l'essayiste d'extrême droite Patrick Buisson, décédé le 26 décembre 2023. Ancien du groupuscule d'extrême droite **Occident** pendant ses études, il a notamment été le conseiller politique de Nicolas Sarkozy à l'époque où ce dernier était président de la République (2007-2012). On se souvient notamment de son influence pour porter sur le devant de la scène la question du débat sur l'identité française. Dix-huit mois après la mort de Patrick Buisson, les journalistes de **Mediapart** ont mis la main sur des documents lui appartenant, ils mettent clairement en lumière une stratégie politique d'infiltration et d'influence des courants catholiques traditionalistes au plus haut sommet de l'État au début des années 2010. Un plan politique qui a encore des répercussions aujourd'hui.

10. Scouts de France: haro sur la présidente

Golias, 9 juillet 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/07/09/scouts-de-france-haro-sur-la-presidente/>

Le 14 juin 2025, le mouvement des Scouts et guides de France (100 000 membres) a élu à sa tête Marine Rosset. Une figure bien connue de l'organisation puisqu'elle en est administratrice depuis 2019 et vice-présidente depuis 2022. Elle a auparavant été professeure d'histoire-géographie en Seine-Saint-Denis et elle est conseillère municipale du 5^e arrondissement depuis 2020, élue sur la liste du PS. Elle a

par ailleurs été investie par la NUPES et par le Nouveau Front populaire lors des élections législatives de 2022 et 2024.

Son élection à la tête des Scouts et guides de France a été presque unanime (élue avec 22 voix sur 24) et s'inscrit dans la continuité du mouvement. Mais depuis, les sphères conservatrices se déchaînent contre elle. En cause, des arguments beaucoup plus personnels puisqu'il est reproché à Marine Rosset d'être homosexuelle ! Des critiques alimentées par les sites d'extrême droite comme Frontières, Boulevard Voltaire ou le Salon Beige. Pour eux, Marine Rosset a le tort de « revendiquer » sa sexualité. Elle avait déclaré en 2024 : « J'ai un enfant qui a un an et demi, et un seul pantalon qui me va. Cet enfant a deux mères. » Tout en précisant que ses combats prioritaires sont « les droits des femmes, des homosexuels et le droit à avorter ». Toujours dans les mêmes colonnes d'Émile magazine, trimestriel des anciens de Sciences Po Paris, elle avait aussi dénoncé la peste brune en parlant de l'extrême droite.

11. Gaza : les évêques français sortent de la torpeur

Golias, 3 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/03/gaza-les-eveques-francais-sortent-de-la-torpeur/>

Face aux massacres en cours à Gaza depuis dix-huit mois, les évêques français sont jusque-là restés dans un silence assourdissant. Au mois de mars dernier, Laurent Baudoin (administrateur des Amis de Sabeel France et du Groupe d'amitié islamo-chrétienne, responsable du groupe Gaza à la paroisse Saint-Merry Hors-les-Murs de Paris) interpellait d'ailleurs Éric de Moulins-Beaufort, alors président de la Conférence des évêques, à ce sujet, puisque l'Église de France n'a jamais pris position clairement et publiquement pour dénoncer à haute voix la situation au Proche-Orient. Entraînant les prêtres et communautés religieuses dans ce silence que dénonce avec courage Marianne Christiansen, évêque luthérienne danoise. Cette dernière rend les Églises d'Occident complices, par leur silence, du sort réservé aux Palestiniens et du fait qu'il n'y aura bientôt plus de chrétiens en Terre sainte : « Les chrétiens disparaissent non pas à cause de leurs compatriotes musulmans, mais à cause de l'occupation, de l'oppression et de la situation économique désespérée. » Les Palestiniens chrétiens sont doublement déçus par les Églises occidentales, dit-elle, « parce que la plupart des Palestiniens entendent des chrétiens évangéliques étrangers soutenir ouvertement l'aile droite israélienne, les colons et la guerre contre le peuple de Gaza. En même temps, ils n'entendent aucune protestation des « vieilles » Églises. Ils doivent donc penser que c'est ça le christianisme. » Seul l'évêque d'Amiens, Gérard Le Stang, s'était distingué clairement le 23 mai 2025 en déclarant : « Le Hamas n'est pas une association d'enfants de chœur, mais ça ne justifie pas ces crimes contre l'humanité commis à Gaza. (...) On ne peut pas se taire,

c'est un scandale, un crime, je ne sais pas si c'est un génocide, mais c'est lamentable. »

Du 16 au 20 août 2025, la direction de l'épiscopat français s'est rendue pour plusieurs jours en Israël et dans les Territoires palestiniens. Dans un communiqué publié en amont le 10 août, la Conférence épiscopale a manifesté son soutien « non seulement aux communautés chrétiennes mais aussi à tous les amis de la paix, quelles que soient leurs convictions ou leurs religions, dans une période extrêmement douloureuse et incertaine, marquée par la redoutable tragédie humanitaire à Gaza et l'interminable attente de la libération des otages israéliens ». Une visite annoncée depuis plusieurs mois qui résonne pour beaucoup comme une initiative tardive. On se souvient notamment que le 26 juillet dernier, des militantes pro-palestiniennes avaient mené une action pacifique dans l'église de la Madeleine, à Paris, pour dénoncer le « génocide en cours à Gaza » et tenter de réveiller des catholiques français endormis. De son côté, le responsable du collectif P.A.I.X, Olivier Perret, estime que « le respect de la vie » défendu par les évêques sur d'autres sujets devrait s'exprimer « beaucoup plus quand il s'agit de la mort de dizaines de milliers de Gazaouis ». En effet, en mai 2025, les responsables des cultes chrétiens en France avaient appelé timidement à la paix « en Israël, à Gaza et en Cisjordanie » et plaidé pour « le respect du droit international, notamment humanitaire ». Espérons que ce « pèlerinage » estival soit un tournant dans le positionnement des évêques français car toutes les voix comptent pour faire cesser les massacres en cours.

Alexandre Ballario

12. La croisade de Pierre-Edouard Stérin

Golias, 27 août 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/08/27/la-croisade-de-p-e-sterin/>

Si certains doutaient encore de l'idéologie du milliardaire Pierre-Édouard Stérin, ils sont invités à consulter une vidéo exhumée mercredi 30 juillet sur le réseau social Bluesky puis relayée par **Mediapart**. On peut y entendre l'homme d'affaires exilé fiscal en Belgique, chantre du projet Périclès visant à installer l'extrême droite au pouvoir, participer à une table ronde organisée par les traditionalistes catholiques de l'Institut du Bon Pasteur chers à l'abbé Laguérie. Le fondateur de Smartbox exprime très clairement dans cette vidéo des thèses racistes. Parmi « **les domaines d'action prioritaires aujourd'hui en France** » figure selon lui « **le fait d'avoir plus de bébés de souche européenne** ». Il appelle par ailleurs à rechristianiser la société « **en faisant en sorte que ces bébés soient baptisés, ou sinon, évangéliser de façon plus globale** »

13. Réseau des parents Dans l'ombre du projet Stérin

Golias, 20 août 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/08/20/reseau-des-parents-dans-lombre-du-projet-sterin/>

Parmi la myriade d'entités financées par le Fonds du bien commun, organisation du milliardaire Pierre-Édouard Stérin, proche de l'extrême droite et des milieux catholiques intégristes, se trouve le « Réseau des parents ». Une association qui délivre une propagande très conservatrice sur fond de hiérarchisation des sexes. Le 10 avril 2025, les parents du collège Les Ormeaux à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) en ont été témoins. L'une d'entre eux, Astrid Brobecker, par ailleurs élue écologiste, a rapporté des recommandations genrées rapportées par l'association en termes d'hygiène : pour les garçons, des « produits tout en un pour aller plus vite », et pour les filles, des « parfums » et des « soins ».

Plus insidieusement que les « Parents vigilants » liés à Éric Zemmour, le « Réseau des parents » développe une propagande anti-avortement. Sur son site internet, on peut lire par exemple une histoire de « bébés-surprise qui ont

chamboulé la vie de celles et ceux qui y ont été confrontés. Pour le meilleur, évidemment ». S'en suit un déroulé visant à dissuader les femmes qui tombent enceintes au mauvais moment d'avorter, témoignage à l'appui : « Vraiment, ce bébé, je n'en voulais pas, mais je ne pouvais pas me résoudre à avorter. Alors j'ai poursuivi ma grossesse, mais dans la tristesse. [...] Aujourd'hui, comment imaginer la vie sans lui ? » L'association semble également mener discrètement une croisade hostile à la transidentité. À Fontenay-aux-Roses, Astrid Brobecker a relevé que parmi les risques des réseaux sociaux identifiés par l'association, est citée la confrontation à la « dysphorie de genre ». Les enfants « risqueraient » donc de devenir transgenres.

Fort de ce constat, on ne s'étonnera donc pas que le « Réseau des parents » serve le projet Périclès de M. Stérin et soit donc financé en conséquence. ***En revanche, on s'étonne davantage qu'il soit soutenu financièrement par la puissance publique.*** Selon des documents qui ont fuité dans la presse, l'association aurait reçu 16 000 euros en juin 2025 de la part d'un ou plusieurs ministères, et plus de 30 000 euros entre 2022 et 2024. Le Réseau des parents présente dans son bilan d'activités 2023 au rayon des subventions de l'Etat, le dispositif « Cités éducatives », copiloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO). Enfin, la région Ile-de-France de Valérie Pécresse a subventionné près de 100 000 euros en cinq ans. À l'heure où est déployé au sein de l'Education nationale le programme d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras), qui tente de déconstruire les stéréotypes,

ce genre de choix laisse sans voix. Dans le même temps, des structures comme le Planning familial sont en grande difficulté financière.

Alexandre Ballario

14. Sous la pression, l'évêque d'Angers renonce à la nomination d'un prêtre condamné !

Golias, 15 août 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/08/15/sous-la-pression-leveque-dangers-renonce-a-la-nomination-dun-pretre-condamne/>

Dans un système clérical peu habitué à être bousculé, ces dernières semaines resteront probablement dans la mémoire des évêques de France.

Comme nous le rappelions mardi dans notre article « ***Les évêques continuent à nommer des prêtres condamnés, comme si la CIASE n'avait jamais existé*** », les pressions ont été inédites sur le diocèse de Toulouse pour pousser l'archevêque, Guy De Kerimel, à renoncer à la nomination du prêtre Dominique Spina. Ce dernier, condamné en appel pour viols sur mineur en 2005, avait été nommé début juin 2025 pour le poste de Chancelier du diocèse. Au-delà de la très forte mobilisation des fidèles, des médias chrétiens et de personnalités engagées pour la protection des enfants, ***la prise de position tardive de la Conférence des Évêques de France***, datant du 10 août, a également dénoncé cette décision du diocèse de Toulouse.

Telles deux moules sur leur rocher, Dominique Spina et Guy de Kerimel continuent de s'accrocher à cette nomination malgré les vagues médiatiques et les vents de plus en plus puissants dénonçant cette situation. **L'indécence morale de ces deux hommes, leur manque de respect pour les victimes** et leur désobéissance à la prise de position légitime de la Conférence des Évêques de France, continuent d'illustrer tout ce que les croyants ne veulent plus voir dans l'Église catholique post-CIASE.

Du côté d'Angers en revanche, l'évêque Emmanuel Delmas est revenu le 14 août sur sa décision de nommer un prêtre condamné en 2017 pour détention et diffusion d'images pédopornographiques. Cette décision, révélée par Antton Rouget pour Médiapart¹, intervient seulement 48 heures après la publication de **notre article**² dénonçant cette nomination. Interrogé par Médiapart, Emmanuel Delmas a annoncé que par « **un commun accord** » avec le prêtre condamné, toutes les responsabilités diocésaines lui ont été retirées. Nous pouvons lire dans l'article de Médiapart : « **Le prélat ne quitte pas seulement ses fonctions de délégué à la protection sociale du clergé, auxquelles il venait d'accéder, il renonce aussi à des charges plus anciennes qu'il exerçait depuis la fin de l'exécution de sa peine de deux ans de prison, dont quatre mois ferme.** » Si nous étions taquins, nous pourrions rappeler aux responsables du diocèse d'Angers qu'ils étaient censés être en « vacances » le 11 août quand nous les avons contactés pour les interroger sur cette affaire, nos questions étant restées sans réponse. En seulement 72 heures, les responsables du diocèse seraient donc revenus de leurs « vacances » et auraient eu le temps de réfléchir avec

Joseph Renaud afin de prendre la décision de lui retirer ses responsabilités. Sans commentaire.

Le diocèse d'Angers a expliqué à Médiapart qu'Emmanuel Delmas et le prêtre concerné ont pris conscience que ses fonctions « **pouvaient susciter une incompréhension et étaient susceptibles d'ajouter au trouble des fidèles** ». Vu que nous avons fait « Novlangue de l'Église catholique LV1 », nous sommes en mesure de vous traduire cette déclaration : « Face à la pression mise par des médias, par des fidèles sur les réseaux sociaux et par des collectifs engagés, nous prenons conscience que nous ne nous pourrions pas maintenir [ce prêtre] sans risquer de subir une contestation dans la durée qui pourrait abîmer l'image de notre diocèse. Nous prenons donc la décision de faire machine arrière pour faire taire les critiques. » Un peu d'honnêteté et de transparence au sein du diocèse d'Angers ne nous auraient pas fait de mal !

Cette décision rarissime marque un tournant majeur dans l'Église catholique de France. Alors que les décisions des évêques concernant les nominations, certaines fois proprement scandaleuses, faisaient très rarement l'objet de contestations, il semble qu'aujourd'hui les pressions soient trop fortes de la part du peuple de Dieu pour les ignorer. Il est fort probable qu'Emmanuel Delmas réfléchisse à deux fois la prochaine fois avant de tenter de renommer un prêtre condamné.

Les évêques font aujourd'hui la douloureuse expérience de découvrir que les fidèles catholiques ont, contrairement à certains d'entre eux, décidé de vivre dans une Église catholique post-CIASE, respectueuse des victimes et mettant tout en œuvre pour protéger les fidèles.

L'avenir nous dira si cette douloureuse expérience se transformera en prise de conscience de l'urgence absolue d'une véritable tolérance zéro concernant les violences sexuelles, les abus et les prêtres condamnés pour de tels faits.

Olivier Perret

1 « En plein scandale à Toulouse, l'évêque d'Angers revient sur la nomination d'un prêtre condamné », Médiapart, 14 août 2025, écrit par Antton Rouget.

2 « Les évêques continuent à nommer des prêtres condamnés, comme si la CIIASE n'avait jamais existé », Golias, 12 août 2025, écrit par Olivier Perret.

15. Dette : François Bayrou tente d'affoler la population

Golias, 3 septembre 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/09/03/dette-francois-bayrou-tente-daffoler-la-population/>

Le Premier ministre tente de dramatiser le sujet de la dette pour faire l'union autour de lui. Il multiplie les propos lunaires sur l'envol de la dette, le poids des

boomers, le risque de banqueroute... Tout est irresponsablement faux.

Avec une régularité de métronome, les principaux médias français dénoncent et raillent Donald Trump pour ses prises de paroles truffées de « fake news » (littéralement, les « fausses nouvelles », dans le sens de « mensonges »). Il faut dire qu'il y a matière. En revanche, les mêmes médias nationaux gardent un silence assourdissant, quand ils ne cautionnent pas les propos terriblement alarmistes qu'enchaîne François Bayrou sur la dette publique. Alors qu'au regard des connaissances économiques disponibles, les déclarations que multiplie le Premier ministre sont tout aussi loufoques qu'une compilation des discours du Président américain.

« Tout le travail et toute l'énergie des Français sont pompés par le remboursement de la dette », a-t-il avancé, avant de dire qu'il redoutait le destin de la Grèce, tellement le niveau d'endettement avait augmenté ces dernières années. Il est vrai que la dette publique est passée de 2200 milliards d'euros en 2017 à 3300 milliards en 2024. Un niveau et une augmentation totalement inédite en temps de paix. Mais la prophétie sur la tragédie grecque qui guetterait la 7^e puissance économique mondiale est totalement aberrante.

Toujours dans le registre de la peur, Éric Lombard, l'ancien dirigeant de la Caisse des Dépôts devenu ministre de l'Économie et des Finances, voit quant à lui la France menacée par une mise sous tutelle du Fonds monétaire international (FMI)... Rien de moins. Outre l'absence de

réaction de la part des principaux médias devant des propos que rien ne corrobore, le plus étonnant est qu'aucun des membres de l'exécutif ne semble se dire que de telles prophéties apocalyptiques sont les condamnations les plus cinglantes de la gestion des affaires du pays par l'équipe en place.

16. La cécité de Bayrou sur la baisse des recettes publiques

par

Alain Bourdeau

Golias, 23 juillet 2025

[HTTPS://WWW.GOLIAS-EDITIONS.FR/2025/07/23/LA-CECITE-DE-BAYROU-SUR-LA-BAISSE-DES-RECETTES-PUBLIQUES/](https://www.golias-editions.fr/2025/07/23/LA-CECITE-DE-BAYROU-SUR-LA-BAISSE-DES-RECETTES-PUBLIQUES/)

Comme prévu, le plan Bayrou fait des dépenses publiques les responsables de l'accroissement de la dette. Le problème se situe en réalité dans la baisse des recettes publiques depuis 2017, comme le reconnaissent largement les Parlementaires. Pauvres, retraités et fonctionnaires sont mis à contribution pour financer les acquis fiscaux des plus riches.

Mardi 15 juillet après-midi, le Premier ministre François Bayrou a présenté son plan pour le budget 2026, invoquant « **un moment de vérité** » destiné à appeler la grande masse des Français, aux revenus moyens, voire bas, à renflouer les caisses de l'État. Il faut dire que depuis 2017 la dette publique s'est accrue dans des proportions jamais vue : +50 %, à l'issue d'une augmentation de plus de 1 000 milliards d'euros, alors que les dépenses publiques n'ont pas bougé en proportion de la richesse produite qui est mesurée à travers le "produit intérieur brut", le fameux PIB.

L'« **année blanche** » est la principale mesure présentée par le Premier ministre. Elle consiste dans le gel des dépenses sociales et des barèmes fiscaux pour l'année 2025. Une autre mesure marquante - elle aussi très contestée — est la suppression de deux jours fériés. Elle pourrait rapporter au maximum 3,7 milliards d'euros selon l'Insee, soit le même ordre de grandeur que l'impôt sur la fortune (ISF) qui a été supprimé par le chef de l'État Emmanuel Macron au début de son premier mandat. Dernière mesure marquante, la suppression d'un poste de fonctionnaire partant à la retraite sur trois. Avec les autres mesures annoncées, le plan Bayrou porte sur 44 milliards d'euros de consolidation budgétaire.

Durant les débats parlementaires, « **le gel des barèmes fiscaux et des prestations sociales pourrait être abandonné en temps voulu pour permettre des concessions** », suppute Claudia Panseri, stratège en investissements chez l'une des filiales françaises de la grande banque d'affaire suisse UBS, dans sa lettre hebdomadaire destinée à ses riches clients. Il faut dire que

l'absence de revalorisation des barèmes fiscaux représenterait un coût de 100 euros pour chacun des 17,5 millions de contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu ; sans oublier que 300 000 personnes qui en sont actuellement exemptées deviendraient imposables alors que leur augmentation de revenus n'aura fait que suivre l'évolution de l'inflation, sans gain de pouvoir d'achat. [ABO]

Le gel des barèmes de la CSG va représenter un coût d'environ 450 euros par an pour les retraités, pourtant le socle de l'électorat macroniste. Mais ce qui frappera le plus cette classe d'âge sera le gel des pensions de retraite qui **« devrait entraîner une perte de revenu disponible de l'ordre de 3,7 milliards d'euros pour les ménages comptant au moins un retraité »**, signalait, le 18 juillet dernier, l'économiste Pierre Madec de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), le laboratoire d'économie de Science Po, dans son analyse des annonces du Premier ministre. Les plus âgés seront aussi les plus affectés par l'**« effort de l'ordre de 5 milliards d'euros »** sur les dépenses de santé annoncé par le chef du gouvernement, via de nouveaux déremboursements de médicaments, l'arrêt du remboursement à 100 %, de certains médicaments des personnes atteintes d'affection de longue durée et en partie seulement par le coup de frein des arrêts-maladie.

Les dépenses sont stables depuis 2017

En présentant son plan, François Bayrou a tracé la perspective de ramener le déficit budgétaire de 5,4 % cette année à 2,8 % en 2029. Des déclarations reçues avec

scepticisme dans le monde de la finance, comme l'illustre UBS : « *Compte tenu de la hausse des dépenses liées aux intérêts, à la défense et aux contributions à l'Union européenne, ainsi que du risque d'un éventuel affaiblissement du plan lors de son examen parlementaire, nous restons sceptiques quant à une amélioration significative du déficit* », souligne au sein de la banque suisse Claudia Panseri. Cette dernière note, de surcroît, comme tous les économistes qui se sont exprimés, que la baisse des dépenses publiques et sociales entraînera « *un ralentissement économique [qui] pourrait remettre en cause l'efficacité des restrictions budgétaires* ». Un effet pervers qui est observé dans la plupart des pays qui mettent en œuvre ce type de plan qui diminue la solvabilité de la population, amputant d'autant sa capacité à consommer et donc à produire de la recette fiscale.

Typique des plans d'austérité imposés depuis 1983, celui de François Bayrou sera inefficace à réduire l'endettement et fera souffrir la population pour rien. Comme l'ont mis en lumière, ces derniers mois, la commission des Finances de l'Assemblée nationale, comme celle du Sénat, malgré leur majorité différente, le problème des finances publiques n'est pas à chercher du côté des dépenses mais de la baisse des recettes fiscales. Cette fois, c'est l'OFCE qui vient de le montrer dans une étude publiée à la suite des nouvelles orientations budgétaires de l'exécutif. Le creusement du déficit public depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à la tête de l'État n'est pas attribuable à « *une augmentation des dépenses publiques (...), mais plutôt à une diminution significative des recettes publiques* », résume l'OFCE.

Contrairement à une idée reçue, les dépenses publiques sont très stables : entre 2017 et 2024, elles sont passées de 57,7 % à 57,2 % du PIB, selon les chiffres de l'Insee. En revanche, les recettes publiques ne font que baisser : entre 2017 et 2024, elles sont passées de 54,3 % à 51,4 %, toujours selon les données fournies par l'Insee et qui sont consultables par n'importe quel éditorialiste ou par le Premier ministre lui-même. Nous sommes loin de cette idée qu'ils répandent en permanence sur les plateaux TV selon laquelle « **nous [serions] devenus accros à la dépense publique** », selon les termes employés par François Bayrou le 15 juillet durant son « **moment de vérité** ».

Selon l'OFCE, l'affaiblissement des recettes publiques provient de la baisse des prélèvements obligatoires et principalement de la suppression de la taxe d'habitation pour les ménages et la baisse des cotisations sociales patronales pour les entreprises. Dans son rapport « **La dette de l'injustice fiscale** », l'association Attac (dont *Golias* est l'un des membres fondateurs) s'est intéressée aux gagnants de ces baisses : « **Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, en 2017, les baisses d'impôts et de prélèvements représentent au moins 308 milliards d'euros de manque à gagner pour les finances publiques, dont 207 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux plus riches et aux grandes entreprises.** »

Les plus riches épargnés par Bayrou

Ces gagnants vont largement échapper aux efforts invoqués par François Bayrou puisque ce dernier va « *réduire le pouvoir d'achat des plus pauvres, des fonctionnaires, des retraité·es... tout en épargnant ceux qui peuvent le plus contribuer à l'effort et qui se sont considérablement enrichis ces dernières années sur le dos de la population* ». L'exécutif refuse de mettre en œuvre une grande réforme fiscale. Celle proposée par Attac et les forces de gauche intégrerait la taxe Zucman sur les 1800 patrimoines les plus importants. Avec le plan Bayrou, ces derniers continueront de payer moins d'impôts que le reste de la population en proportion de leurs revenus. Quant à l'évocation, le 15 juillet, de la lutte contre la fraude fiscale et la révision des niches fiscales, personne à travers le spectre politique n'a pris au sérieux les déclarations, jugées beaucoup trop floues, de François Bayrou au sujet de ces deux chantiers majeurs.

Pierre Lagnel

17. Pauvreté en France : le grand bond en arrière

Golias, 16 juillet 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/07/16/pauvrete-en-france-le-grand-bond-en-arriere/>

L'Insee vient de publier son enquête annuelle sur la pauvreté et les inégalités en France. Part des Français pauvres, augmentation de la pauvreté, explosion des inégalités : tous les indicateurs ont atteint des records.

« Un seuil d'alerte a été franchi. Nous ne sommes plus sur une stabilisation de la pauvreté à un niveau élevé, mais dans une dynamique de hausse », affirme le sociologue Nicolas Duvoux, qui préside le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté (CNLE), à la lecture de l'enquête annuelle sur la pauvreté et les inégalités en France de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) parue le 7 juillet dernier (***Le Monde***, 07.07.25). C'est l'étude de tous les records : elle fait état d'une augmentation de 0,9 point du taux de pauvreté monétaire, entre 2022 et 2023. Celui-ci est passé de 14,4 % à 15,4 %. Un habitant de France métropolitaine sur six vit donc avec des revenus mensuels inférieurs à 1 288 euros. Un niveau qui correspond au seuil de pauvreté, fixé pour une personne seule à 60 % du revenu médian pour l'année 2023. Une telle proportion n'a jamais été vue depuis le lancement de cette enquête par l'Insee en 1996.

« C'est un niveau inégalé depuis près de 30 ans », déclare, auprès de l'AFP, Michel Duée, chef du département ressources et conditions de vie des ménages à l'Insee. **« Il faut revenir au début des années 1970 pour avoir des niveaux de pauvreté à peu près comparables. »** Il faut dire qu'en un an, 650 000 personnes ont basculé dans la pauvreté monétaire. Une hausse record qui a porté le

nombre de personnes dans cette situation à 9,8 millions pour l'année 2023. Et encore, ce résultat reste partiel.

Bien que très sérieuse, cette enquête annuelle ne recense pas les habitants des départements d'outre-mer, les personnes sans abri, celles vivant en institution comme les foyers de jeunes travailleurs ou en habitat mobile. Le niveau donné par l'Insee est donc « **un chiffre largement sous-estimé** », comme le rappelle le collectif Alerte, qui rassemble 37 associations nationales de solidarité (ATD-Quart Monde, Emmaüs, Fondation pour le logement, Secours catholique, etc.), puisqu'en intégrant les populations d'outre-mer, etc., « **ce sont probablement 12 millions de personnes qui vivent dans la pauvreté dans notre pays** ».

18. Cahiers de doléances : « On n'aura jamais la totalité des données »

Golias, 2 juillet 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/07/02/cahiers-de-doleances-on-naura-jamais-la-totalite-des-donnees/>

Le 11 mars 2025, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité une résolution prônant la publication des fameux « cahiers de doléances » remplis dans les mairies dans la foulée de la crise des Gilets jaunes. Et le 29 avril, le ministère de la Culture a signé un arrêté « destiné à faciliter l'accès aux archives publiques produites ou reçues à l'occasion du Grand Débat national ». Faut-il s'attendre à une mise en ligne imminente ? Non, et ce n'est clairement pas le seul problème lié à l'archivage des cahiers, pointent deux chercheurs lyonnais qui travaillent sur ces documents depuis des années. Une interview signée **Vincent Degrez**.

13 janvier 2019. Poussé par la crise des Gilets jaunes, et dans la foulée de l'initiative prise par l'Association des maires ruraux de France (avec son opération « mairies ouvertes »), Emmanuel Macron lance une grande consultation nationale, qui passe notamment par l'ouverture de « **cahiers citoyens et d'expression libre** ».

11 mars 2025. L'Assemblée nationale vote une « résolution relative à la publicisation des doléances du grand débat national », portée par la députée écologiste de la 3e circonscription de la Drôme, Marie Pochon. Résultat du vote : 169 voix « pour » sur 169 voix exprimées. Et le 29 avril, le ministère de la Culture a publié au *Journal officiel* un arrêté « portant ouverture des archives produites ou reçues à l'occasion du Grand Débat national ». Entre ces dates, que sont devenus ces fameux « cahiers de doléances » ? Ont-ils réellement été soustraits à la vue du public ? Ou, comme l'Association des archivistes français l'a défendu dans une tribune en décembre dernier, « loin d'être cachés (ou perdus) dans les services publics d'Archives, les

cahiers citoyens, pris en charge et inventoriés par les professionnels des archives », sont-ils « depuis accessibles dans le respect des règles de libre communicabilité » ?

L'Arrière-Cour a rencontré deux chercheurs qui travaillent ensemble depuis plusieurs années sur ces cahiers au sein de Triangle, un laboratoire lyonnais de recherche interdisciplinaire en sciences humaines et sociales (autour des thématiques de l'action, du discours et de la pensée politique et économique) : **Laurent Dartigues**, chargé de recherche au CNRS, se consacre aux cahiers de l'**Isère**, tandis que **François Robert**, historien et ingénieur de recherche CNRS, se concentre sur ceux du **Rhône**.

L'Arrière-Cour : Tout d'abord, pourquoi ces cahiers citoyens sont-ils intéressants pour des chercheurs tels que vous, mais aussi pour la société en général ?

François Robert : Les cahiers de doléances ont accueilli les revendications portées par une partie de la population, bien au-delà du mouvement des Gilets jaunes, touchant d'autres franges restées elles aussi jusque-là invisibles, inaudibles. La richesse des cahiers réside dans la mise en écriture de leurs colères, de leurs plaintes, mais aussi de leur volonté de changements démocratiques profonds.

Laurent Dartigues : La publication des cahiers est essentielle pour qu'enfin, tout le monde puisse les lire et nourrir ainsi le débat public conformément à la promesse présidentielle qui a été depuis abandonnée. Les collectifs citoyens qui se sont constitués spontanément sur tout le territoire pour les retranscrire, aidés par un réseau de chercheurs, montrent toute l'énergie déployée pour leur

diffusion et leur analyse. Ils témoignent aussi que le désir d'une démocratie plus participative est à la fois très vivace et prêt à s'incarner dans des initiatives concrètes.

Les cahiers de doléances ont-ils réellement été « confisqués » à la population ?

L. D. : Il y a quand même ici une belle ambiguïté. Ce qui n'a pas été rendu au peuple, en réalité, c'est la promesse macronienne et du gouvernement de l'époque de mettre en open data, sur le site du Grand Débat, les fichiers numérisés des cahiers de doléances. Si le gouvernement veut aujourd'hui tout mettre en ligne, il faudra y consacrer un peu de moyens. Car ce qui est numérisé est totalement incomplet... et à des niveaux assez stratosphériques !

F. R. : Les données numériques - les fichiers images - des cahiers sont disponibles en intranet dans les centres d'archives départementaux. En tant que chercheurs, nous avons demandé les retranscriptions qui ont été faites de ces cahiers. Pour cela, nous avons dû introduire une demande de dérogation, dans le cadre de laquelle nous nous sommes engagés à ne pas diffuser ces données. Les cahiers eux-mêmes, en revanche, sont effectivement disponibles dans tous les centres d'archives départementaux de France. Sous conditions.

L.D. : Ici, je me permets d'avoir un propos politique. L'analyse faite par les trois sociétés privées (Roland Berger, Cognito et Bluenove, NDLR) a coûté 2,5 millions d'euros. La recherche publique n'a rien reçu.

F. R. : Alors qu'il y a des laboratoires totalement compétents...

L. D. : Vous auriez donné 2,5 millions d'euros à quelques laboratoires, le travail serait déjà fait, et en

totalité : les transcriptions, les anonymisations, des analyses pluridisciplinaires... Pas des analyses menées à partir de logiciels qui « écrasent » un peu trop les données, mais des analyses contextuelles. On aurait quelque chose de complet et de consultable.

Quel circuit les cahiers ont-ils suivi après la fin de la consultation publique ?

F. R. : Le traitement de ces documents, autrement dit le passage du document à l'archive, a été réalisé par des non-professionnels, par délégation accordée à des sociétés privées. Les archivistes, que ce soit aux Archives nationales ou aux archives départementales, ont été complètement contournés dans cette affaire. Ils ont reçu les documents une fois que tout était fini. Pour résumer, les cahiers ont d'abord été ouverts en mairie, puis ils ont été envoyés dans les préfectures. Celles-ci en ont fait des photocopies, qu'elles ont envoyées à la BNF, avant de verser les cahiers originaux aux archives départementales. Ça, c'est le circuit parfait. Le circuit général. Sauf que cela ne s'est pas exactement passé comme ça.

L. D. : Ce qu'on peut dire avec un peu de certitude, c'est qu'on n'aura jamais la totalité des données. Trop d'informations ont été perdues durant ce processus. Pouvez-vous préciser de quelle façon les fichiers numérisés ont été retranscrits ? On imagine bien que des outils informatiques ont été utilisés.

F. R. : Les fichiers numérisés ont été réimprimés afin d'obtenir un corpus papier « ocrisable », c'est-à-dire susceptible de passer par un logiciel de reconnaissance de

caractères, un OCR. Pour les textes dactylographiés, l'océrisation ne pose pas trop de problèmes, du moins si le texte était bien encré. En revanche, dans le cas de l'écriture manuscrite, il est indispensable que les logiciels - même s'ils sont très performants - disposent d'une reconnaissance de l'écriture en question. Le problème, c'est que ces logiciels fonctionnent bien lorsqu'on retrouve la même écriture dans tout un corpus.

L. D. : Parce qu'on peut les entraîner à reconnaître cette écriture. Au fil du temps, cela diminue le nombre d'erreurs de reconnaissance des caractères.

F. R. : Plus on a de pages d'une même écriture, mieux c'est. Le souci, avec les cahiers de doléances, c'est qu'il s'agissait de petites contributions, avec des écritures à chaque fois différentes. Techniquement, c'est donc impossible. Conclusion : le logiciel indique « illisible ».

L. D. : Au point que le premier mot qui apparaît dans la base de données des occurrences est le terme « illisible ». C'est quand même génial !

F. R. : Je suis moi-même tombé sur de belles coquilles. Le mot « tourisme » était retranscrit « terrorisme ». « Campagne » était devenu « compagne ». C'est pourquoi nous sommes obligés de relire systématiquement les retranscriptions.

L. D. : La conclusion majeure de tout ceci, c'est que, si quelqu'un vous dit « il y a ça, ça et ça dans les cahiers citoyens et d'expression libre », c'est un escroc... ou un politique.

F. R. : Ou, malheureusement, un chercheur qui veut faire du buzz.

Avez-vous observé des biais dans le remplissage des cahiers

de doléances ? Des biais conscients - comme les quatre grands thèmes définis par Emmanuel Macron - ou inconscients ?

L.D. : Malgré le cadrage imposé par Macron, des gens écrivent : bon, nous, on n'est pas d'accord sur les orientations du président, on aimerait aussi aborder telle ou telle question. Même si, quand on les lit, on se rend compte qu'ils « collent » quand même plus ou moins au cadrage du président. On observe plusieurs cadrages, en réalité. Le plus massif, c'est celui de Macron. Ensuite, il y a le fait qu'ils se lisent les uns les autres. Et ça, on peut le repérer parce que certains d'entre eux écrivent : « Je suis entièrement d'accord avec ce qui est dit au-dessus. » Et ils signent.

F. R. : D'autres ajoutent « Très bien » ou « Pas bien » à côté de contributions.

L.D. : On rencontre aussi des formes plus subtiles. On voit parfois qu'ils disent tous la même chose. Et on se dit : ah, il a regardé, il est d'accord, il répète ce qu'il vient de lire. On parle de démarche individuelle, mais ce n'est pas tout à fait vrai. Il y a des dynamiques collectives. Sans compter que des gens inscrivent leur contribution au nom d'un groupe, avec un ensemble de signatures.

F. R. : Dans le 7^e arrondissement de Lyon, le cahier de doléances comprend une contribution du groupe des Gilets jaunes de Lyon-Centre : un tableau de synthèse contenant toutes leurs revendications et le nombre de votes que chaque synthèse a remportés. Cela représente un groupe de 300 personnes, mais une seule page de cahier ! Je pourrais également citer les Gilets jaunes de Lyon-Gerland qui, eux aussi, écrivent leur contribution. Combien étaient-ils à signer ? On l'ignore. À L'Arbresle, au nord-ouest de Lyon, les

associations écologiques ont participé : cela a rassemblé probablement beaucoup de monde, si l'on pense au val de Turdine, au val de Brévenne, etc.

L. D. : Le comptage officiel du nombre de contributions est donc faux. Dramatiquement faux. Par exemple, certains maires ont imprimé des pages tirées, je pense, du site internet du Grand Débat - thème 1, thème 2, etc. - qu'ils ont ensuite collées dans les cahiers de doléances. Puis ils ont ajouté de petites étiquettes de couleur, que l'on voit d'ailleurs sur les photocopies, pour aider les gens à trouver rapidement le thème qu'ils recherchent. Ça, c'est le cas où les citoyens choisissent un thème. Mais souvent, ils choisissent tous les thèmes. On a une écriture, et puis hop, on passe au deuxième thème. C'est la même écriture, mais cela a été compté comme deux contributions. Le contexte matériel du cahier a-t-il aussi influencé son contenu ?

F. R. : Il faudrait effectivement voir dans les mairies comment cela a été organisé. Le cahier était-il sur le comptoir, avec la secrétaire de mairie qui regarde la personne en train d'écrire ? Est-ce qu'on avait placé le cahier dans une pièce à part où les personnes avaient le temps d'écrire à leur rythme ?

L. D. : Certains maires avouent qu'ils sont régulièrement allés regarder le cahier. Il est arrivé que le résident d'une commune aille écrire dans le cahier d'une autre commune. Dans les petits villages où tout le monde se connaît plus ou moins, on n'a pas forcément envie que le voisin sache ce qu'on pense. En Isère, je dois avoir une trentaine de personnes qui se sont déplacées pour inscrire leur contribution. J'ai même des cas de gens de Haute-Savoie ou de Savoie qui passent de

l'autre côté !

F. R. : C'est l'exception, ceci dit. Cela pose la question de la territorialisation. Comment, en tant que chercheurs, l'abordez-vous concrètement ? Existe-t-il un « meilleur » niveau géographique pour analyser un tel corpus ?

F. R. : Les revendications, même sur des thèmes qui peuvent paraître similaires, présentent des différences parfois majeures. L'écologie, dans une petite commune rurale, n'est pas la même écologie qu'en zone urbaine. Et pourtant, c'est le même thème. C'est d'une importance capitale, et c'est tout à la fois ce qui est le plus difficile à traiter.

L. D. : Prenez la suppression du CICE. Quand on examine de près ce qui a été dit, on voit que certains veulent absolument le supprimer, d'autres affirment qu'ils aimeraient un audit indépendant, d'autres encore souhaitent qu'on le supprime pour les grandes entreprises mais pas pour les PME, ou pas pour les entreprises qui annoncent qu'elles vont créer des emplois, etc. Il est intéressant de savoir où telle ou telle remarque s'impose plus qu'ailleurs, parce qu'on va peut-être y retrouver une grosse usine : le débat sur le CICE fait alors partie du quotidien des gens, ils en ont parlé, il y avait peut-être un rond-point de Gilets jaunes - bref, c'est quelque chose qui fait « masse » localement.

F. R. : Pour rassembler des contributions, le niveau communal semble trop réduit, bien que chaque commune ait ses spécificités. Quand vous voyez les revendications de Tarare, je ne les trouve pas forcément ailleurs : beaucoup portent sur le transport, la stigmatisation d'habiter cette ville en particulier... Certains aspects sont propres à un

territoire donné. Si l'on veut élargir un peu, il faudrait néanmoins parvenir à reconstituer des zones que nous trouvons, nous, suffisamment homogènes. Si l'on prend le val de Turdine, d'un côté on a L'Arbresle, et au fond on a Tarare. Or, réunir L'Arbresle et Tarare n'a pas de sens ! On tente de dessiner des bassins, mais on voit bien qu'on va tâtonner.

L. D. : Nous aimerions replacer les gros ronds-points, ceux des Gilets jaunes, sur une carte pour voir si cela a un effet, une influence.

F. R. : Une fois qu'on aura tout retranscrit, on pourra évaluer le poids des contributions en fonction des zones. En Gironde, les contributions ont été faites principalement en zone rurale. Dans le Rhône, la zone urbaine compte pour 50 à 60% des contributions. Cette distribution diffère d'un département à l'autre. Dans la métropole de Lyon, les contributions couvrent massivement toute la zone est, sud et un peu nord, c'est-à-dire Caluire, Rillieux et toute la zone est jusqu'à Saint-Fons. Du côté ouest, il n'y a pas grand-chose. Cela permet d'opérer une division, de spatialiser la distribution des contributions. Le chemin sera long. Tant dans l'Isère que dans le Rhône, les cahiers de doléances représentent entre 6 et 7 millions de signes. Soit 6 volumes de 500 pages par département. Pour l'instant, on est incapables de donner, du moins pour l'Isère et le Rhône, le nombre de contributions à l'unité près. On en est loin, même si l'on sait qu'on est entre 3.000 et 4.000 contributions. Aller jusqu'au bout du travail de retranscription et d'analyse demande du personnel, mais aussi des moyens...

L. D. : Nous allons constituer des groupes par département pour retranscrire les contributions. Dans la Creuse, ils ont

bâti un petit collectif d'une dizaine ou quinzaine de personnes, qui se rendent aux archives pour retranscrire les textes. Dans le Rhône ou l'Isère, il faudrait 20 à 25 personnes pour retranscrire. Cela va assez vite, en définitive, grâce à des logiciels de reconnaissance vocale - la personne lit la contribution et le logiciel la retranscrit. Mais cela exige quand même du travail, d'autant qu'il faut ensuite vérifier la retranscription. **Propos recueillis par Vincent Degrez - en partenariat avec L'Arrière-Cour** (source :

<https://www.larrierecour.fr/2025/05/06/cahiers-de-doleances-on-naura-jamais-la-totalite-des-donnees>)

Qui veut la peau des maires de France 13 juin 2024 Dans "À la une"

Malgré le malaise grandissant, l'ONF va supprimer 700 emplois à partir de 2012 27 juillet 2011 Dans "Non classé"

19. IA : une nouvelle réglementation qui laisse à désirer

Golias, 27 août 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/08/27/ia-une-nouvelle-reglementation-qui-laisse-a-desirer/>

Le 2 août, un deuxième pan du règlement européen sur l'intelligence artificielle est entré en vigueur. Quelques mesures restrictives se sont vues imposées aux éditeurs de logiciels, comme l'interdiction de commercialiser des outils de reconnaissance faciale ou de vendre des programmes de prédiction de comportements. La vraie régulation des IA dites de « haut risque », dans l'éducation ou le contrôle aux frontières par exemple, n'interviendra, elle, qu'en 2026. Mais le volet sur la protection des droits d'auteur qui devait encadrer l'utilisation du contenu protégé par le droit d'auteur par les programmes dits génératifs, comme ChatGPT ou Gemini de Google, est particulièrement décevant. La Commission européenne a accouché en la matière d'un simple code de bonnes pratiques à soumettre aux géants de la tech. Sans obligation aucune. Cherchez l'erreur. **Golias**

20. IA : une nouvelle réglementation qui laisse à désirer

Golias, 27 août 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/08/27/ia-une-nouvelle-reglementation-qui-laisse-a-desirer/>

Le 2 août, un deuxième pan du règlement européen sur l'intelligence artificielle est entré en vigueur. Quelques mesures restrictives se sont vues imposées aux éditeurs de logiciels, comme l'interdiction de commercialiser des outils

de reconnaissance faciale ou de vendre des programmes de prédiction de comportements. La vraie régulation des IA dites de « haut risque », dans l'éducation ou le contrôle aux frontières par exemple, n'interviendra, elle, qu'en 2026. Mais le volet sur la protection des droits d'auteur qui devait encadrer l'utilisation du contenu protégé par le droit d'auteur par les programmes dits génératifs, comme ChatGPT ou Gemini de Google, est particulièrement décevant. La Commission européenne a accouché en la matière d'un simple code de bonnes pratiques à soumettre aux géants de la tech. Sans obligation aucune. Cherchez l'erreur. **Golias**

21. Des millions d'enfants de labeur

Golias, 2 juillet 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/07/02/des-millions-denfants-de-labeur/>

Selon un rapport publié par l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'UNICEF le 11 juin 2025, près de **138 millions d'enfants** étaient toujours contraints au travail dans le monde en 2024, soit environ un enfant sur dix. Parmi eux, 54 millions (39%) exerçaient une activité dangereuse pour leur santé, leur sécurité ou leur développement. L'Afrique est de loin le continent le plus touché. Il y a ainsi plus d'enfants qui travaillent en Afrique subsaharienne - près de

87 millions en 2024 - que dans le reste du monde. Cette situation recouvre, entre autres, des travaux dans des zones de guerre, dans des conditions climatiques extrêmes ou dans des puits de mines instables et pollués. Dans les autres régions du globe, la prévalence du travail contraint chez les enfants a globalement diminué depuis 2016, sauf dans les États arabes (Proche-Orient et péninsule Arabique), où ce taux a augmenté en lien notamment avec les conflits touchant certains pays. **Golias**

22.Ressources en eau : l'enjeu de demain

Golias, 27 août 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/08/27/ressources-en-eau-lenjeu-de-demain/>

Le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan vient d'annoncer dans une note d'analyse que **« sans inflexion des tendances actuelles, 88 % du territoire hexagonal pourraient être en situation de tension modérée ou sévère »** d'ici 2050. Une estimation produite grâce aux travaux menés ces dernières années par France Stratégie pour tenter d'évaluer l'état des ressources en eau et les évolutions futures des besoins dans un contexte de changement climatique. Face à une demande en hausse, et à une ressource de moins en moins disponible, **« des restrictions d'usage de l'eau pour les activités agricoles, industrielles ou pour les particuliers**

seraient alors probables sur la quasi-totalité du territoire », notamment en été. Seul un « **scénario de rupture** » impliquant une grande sobriété dans tous les usages permettrait de limiter les dégâts et d'améliorer les apports en eau pour 25 % du pays. Une véritable révolution dans la gestion et les usages de l'eau s'impose. **Golias**

23. Eau : une urgence vitale

Golias, 9 juillet 2025

<https://www.golias-editions.fr/2025/07/09/eau-une-urgence-vitale/>

D'après une étude du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, la France risque de connaître de graves tensions sur ses ressources en eau d'ici à 2050 si les usages actuels se poursuivent. L'analyse porte sur 40 bassins-versants et montre que lors des printemps et étés secs, plus de 90 % des bassins pourraient subir un stress hydrique prolongé. En Corse et dans le Sud-Est, ce serait le cas même lors d'années humides. Trois scénarios de société ont été simulés : un scénario poursuivant les pratiques actuelles ; un scénario intégrant des politiques publiques comme celles envisagées dans la Stratégie nationale bas carbone ; et un scénario de rupture axé sur la sobriété et la réduction des prélèvements. Seul ce dernier permettrait de limiter les

tensions, notamment en encadrant l'irrigation agricole et en adoptant des pratiques plus sobres dans l'habitat. **Golias**
